

SEC 3
10, RUE LEON FROT

75011 PARIS

B&A AUDIT
27, RUE DU CAYLA

92400 COURBEVOIE

ENCRES DUBUIT

Société Anonyme au capital de 1 256 400 Euros

Siège social : 1, rue Isaac Newton

ZI MITRY COMPANS

77292 MITRY Cedex

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU
D'ACHAT D'ACTIONS AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET
DES MANDATAIRES SOCIAUX

Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2019

SEC 3
10, RUE LEON FROT

75011 PARIS

B&A AUDIT
27, RUE DU CAYLA

92400 COURBEVOIE

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR L'AUTORISATION D'ATTRIBUTION D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU
D'ACHAT D'ACTIONS AU PROFIT DES MEMBRES DU PERSONNEL SALARIE ET
DES MANDATAIRES SOCIAUX

Assemblée Générale Mixte du 20 juin 2019

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue par les articles L. 225-177 et R. 225-144 du code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur l'autorisation d'attribution d'options de souscription et/ou d'achat d'actions au bénéfice des membres du personnel salarié et/ou des mandataires sociaux de votre société, sur laquelle vous êtes appelés à vous prononcer.

Votre Directoire vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de trente-huit mois à attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions.

Il appartient au Directoire d'établir un rapport sur les motifs de l'ouverture des options de souscription et/ou d'achat d'actions ainsi que sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat cette opération à laquelle il souhaite pouvoir procéder. Il nous appartient de donner notre avis sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté notamment à vérifier que les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions sont précisées dans le rapport du directoire et qu'elles sont conformes aux dispositions prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les modalités proposées pour la fixation du prix de souscription et/ou d'achat des actions.

Fait à Paris et Courbevoie, le 26 avril 2019

Les Commissaires aux comptes

SEC 3
représentée par :
Jean-Philippe HOREN

B&A AUDIT
représentée par :
Nathalie BOLLET-FLAMAND